

■ ÉDITO

Les fonds d'investissement moins coûteux pour les épargnants en 2023

La baisse des frais des fonds s'est poursuivie en 2022 et en 2023. Elle concerne surtout les fonds d'actions et les fonds diversifiés.

Alors que les épargnants n'ont pas toujours conscience de leur impact, la transparence sur les frais a fait l'objet de progrès significatifs grâce à la réglementation européenne.

Elle doit cependant être complétée par une présentation pédagogique aux épargnants par leurs conseillers.

À cet effet, l'AMF appelle l'ensemble des acteurs financiers à adopter le [Glossaire des frais des placements financiers](#) défini en 2023.

De son côté, l'épargnant a intérêt à mieux s'informer. Pour cela, il doit avoir le réflexe de lire le document d'informations clés (DIC), notamment pour comparer les frais des produits avant d'y souscrire.

■ FOCUS

L'impact des frais est difficile à évaluer pour beaucoup d'épargnants

Pour les épargnants, le montant des frais n'est pas le critère le plus important avant de choisir un placement. Et pour beaucoup, il est peu aisé de prendre en compte son impact sur le rendement.

Pour la majorité des Français interrogés dans le cadre du Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement¹, les frais ne constituent pas un critère primordial dans le choix d'un placement. Les trois critères les plus importants restent le risque (53 % d'entre eux), le rendement (51 %) et la disponibilité de l'épargne (48 %). Ils sont 31 % à citer les frais.

Les jeunes s'estiment plus à l'aise pour évaluer l'impact des frais

Si 46 % des personnes interrogées s'estiment en capacité d'évaluer l'impact des frais d'un placement sur son rendement, seules 13 % se disent « tout à fait à l'aise » (33 % étant « plutôt » à l'aise).

Les plus jeunes s'estiment davantage à même de le faire que leurs aînés : c'est le cas de 54 % des moins de 35 ans (20 % se disent tout à fait à l'aise), contre 43 % des 55 ans et plus (9 %).

En 2023, l'AMF a multiplié les initiatives pour stimuler une plus grande transparence des frais et une meilleure prise en compte de leur impact par les épargnants. Elle a enrichi son site internet d'une nouvelle rubrique contenant, outre le Glossaire sur les frais, des articles, des infographies et des outils, dont un simulateur de l'impact des frais sur le rendement d'un placement.

L'AMF, au travers de ses orientations stratégiques Impact 2027, a réaffirmé sa volonté de favoriser une distribution de produits d'épargne d'un bon rapport qualité-prix. En 2024, elle réalisera notamment des travaux de suivi et d'accompagnement des acteurs sur la thématique des frais.

Par ailleurs, l'AMF se félicite de la création d'un Observatoire des produits d'épargne financière sous l'égide du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), qui associe notamment les professionnels du secteur financier et les associations de consommateurs. Elle contribuera à la qualité de cet Observatoire en tant qu'appui technique. ■

Les détenteurs de produits d'investissement, plus concernés, sont 66 % à dire pouvoir prendre en compte l'impact des frais (23 %, tout à fait, et 43 %, plutôt à l'aise), contre 27 % seulement des autres épargnants.

Un conseil récent favorise la prise en compte des frais

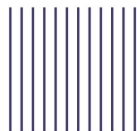
Parmi les 26 % des Français ayant récemment bénéficié d'un bilan de leur épargne, 70 % se disent à l'aise pour évaluer l'impact des frais sur les placements, contre 32 % des personnes n'ayant pas bénéficié d'un tel bilan. C'est le cas également de 69 % des personnes disant consulter un document d'informations clés avant de souscrire un placement (qui ne représentent que 14 % des Français). ■

Proportion de répondants se disant à l'aise pour évaluer l'impact des frais d'un placement sur son rendement

Ensemble des Français	Moins de 35 ans	55 ans et plus	Investisseurs
46 %	54 %	43 %	66 %

Source : Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement, 2023

¹ 2 386 personnes interrogées en octobre 2023, représentatives de la population française de 18 ans et plus.



Les frais des fonds d'investissement en actions en baisse depuis deux ans

Frais des placements collectifs

L'investisseur en OPC (organisme de placement collectif) acquitte chaque année des frais de fonctionnement et de gestion. Ces frais diffèrent d'une catégorie de fonds à l'autre et d'un fonds à l'autre¹. Ce dossier présente les frais annuels moyens pour l'année 2022 et pour 2023².

Nette baisse des frais moyens des fonds d'actions et des fonds diversifiés

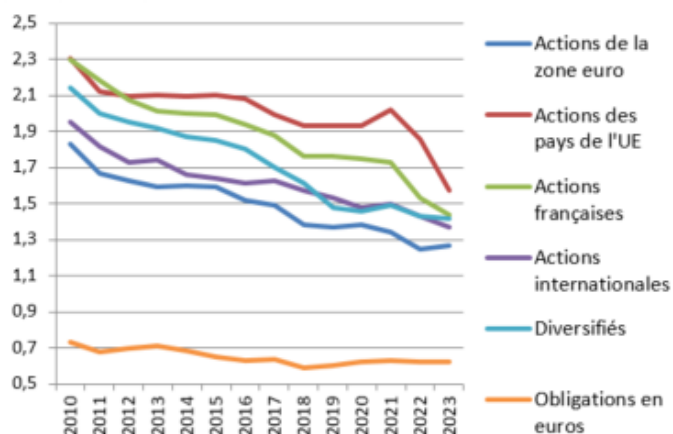
Après la stabilité observée pour 2021, la tendance à la baisse des frais des OPC a repris. En 2023, les frais annuels (hors frais accessoires) de l'ensemble des OPC français ouverts au public se sont globalement élevés à 1,15 % en moyenne, contre 1,18 % en 2022 et 1,25 % en 2021.

Les frais moyens des fonds d'actions (environ 1 800 toutes catégories confondues) se sont établis à 1,35 % en 2023, hors commissions de surperformance, contre 1,42 % en 2022 et 1,51 % en 2021.

Par ailleurs, les frais moyens des 600 fonds diversifiés recensés se sont établis à 1,42 % en 2023 après 1,43 % en 2022 et 1,47 % en 2021.

De 2010 à 2023, les frais annuels moyens des fonds d'actions françaises sont ainsi passés de 2,3 % à 1,5 %. Pour les fonds diversifiés, ils sont passés de 2,1 % à 1,4 %.

Évolution depuis 2010 des frais récurrents moyens des OPC français, pour quelques catégories, en %



Source : Six Financial Information, fonds français ouverts au public, février 2024

¹ Source : Six Financial Information, agence de mesure et d'analyse des fonds, effectue un suivi des frais des fonds français ouverts au public (environ 6 000 fonds).

Les moyennes sont calculées sans pondération par la taille des fonds.

D'une année à l'autre, la population des fonds évolue en raison des fusions, des absorptions ou des dissolutions.

² À fin février 2024, les données de 2023 étaient disponibles pour environ 90 % des fonds. Les frais moyens annuels indiqués sont les frais récurrents et les frais accessoires (lire ci-contre). Ils n'incluent pas les frais de transaction du fonds.

Les frais récurrents moyens des principales catégories d'OPC

	2021	2022	2023
Actions Amérique (137 fonds en 2022)	1,24	1,27	1,27
Actions Asie / Pacifique (114 fonds)	1,48	1,43	1,29
Actions Europe (1 202 fonds)	1,49	1,41	1,36
dont actions françaises (114 fonds)	1,73	1,53	1,50
dont actions de l'Union européenne (237)	2,02	1,86	1,58
Actions internationales (hors Europe, 243 fonds)	1,70	1,56	1,46
Actions thèmes et secteurs (492 fonds)	1,49	1,42	1,34
Diversifiés zone euro (129 fonds)	1,25	1,16	1,12
Diversifiés Europe (56 fonds)	1,31	1,32	1,22
Diversifiés internationaux (403 fonds)	1,59	1,55	1,54
Obligations en euros (668 fonds)	0,62	0,60	0,58
Obligations à haut rendement (313 fonds)	0,82	0,85	0,90
Obligations internationales (248 fonds)	0,85	0,83	0,79
Performance absolue – multi stratégie (181 fonds)	1,16	1,15	1,25
Performance absolue – stratégies directionnelles (477 fonds)	1,70	1,61	1,67
Trésorerie en euros (265 fonds)	0,14	0,17	0,20

Aide à la lecture : pour les fonds d'actions françaises, les frais annuels courants moyens appliqués en 2023 ont été de 1,50 %, contre 1,53 % pour l'année 2022.

Source : Six Financial Information, fonds français ouverts au public, février 2024

Hausse des frais des fonds monétaires

Si les frais annuels des fonds d'obligations en euros sont également à la baisse, les fonds monétaires quant à eux, parallèlement à la remontée des taux d'intérêt et au regain de leur collecte, affichent des frais en hausse à 0,20 % en 2023, contre 0,17 % en 2022 et 0,14 % en 2021.

Typologie des frais des placements

Trois catégories sont distinguées :

- les frais ponctuels s'appliquant lors de certaines opérations (les droits d'entrée par exemple) ;
- les frais récurrents s'appliquant régulièrement, comme les frais de gestion et autres frais annuels d'un placement collectif (« Ongoing costs ») ;
- et les frais accessoires (« Incidental costs ») facturés lorsque certaines conditions sont réunies, comme les commissions de surperformance s'appliquant dans un fonds. ■

Pour en savoir plus :

- [Guide professionnel - Terminologie des coûts et frais utilisée dans le cadre des communications aux clients non professionnels](#)
- [Glossaire des frais des placements financiers](#)

Investissements en actions : gestion passive et gestion active

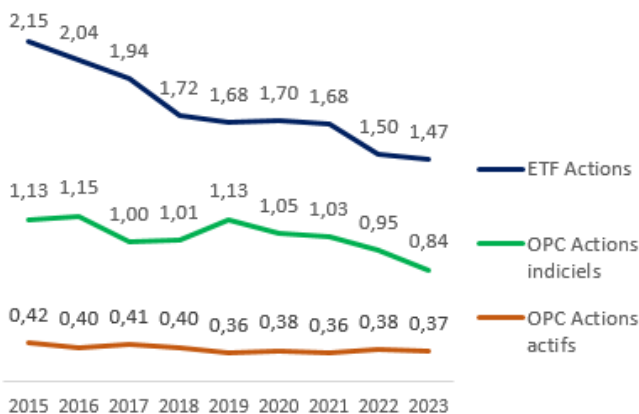
Du côté de la gestion passive, les ETF répliquant la performance d'indices d'actions ont affiché pour 2023 des frais annuels moyens de 0,37 % (0,38 % en 2022).

Les fonds d'actions « indiciels » (non cotés, à la différence des ETF) ont affiché des frais de 0,84 % (0,95 % en 2022).

Pour les fonds d'actions gérés « activement »³, le niveau moyen des frais totaux (TFE), additionnant frais récurrents et éventuelles commissions de surperformance, s'est établi en 2023 à 1,47 %, contre 1,50 % en 2022 et 1,68 % en 2021.

En 2023, les commissions de surperformance des fonds d'actions ont été un peu plus élevées qu'en 2022, sans que cette hausse compense la baisse, plus importante, des frais récurrents.

Évolution depuis 2015 des TFE moyens des fonds d'actions « actifs », des fonds d'actions « indiciels » et des ETF d'actions (en %)



Source : Six Financial Information, fonds français ouverts au public, février 2024

³ Les fonds d'actions « actifs » regroupent tous les fonds d'actions à l'exception des fonds identifiés comme indiciels et des ETF.

OPCVM : tendance générale à la baisse des frais depuis 10 ans en Europe

L'ESMA publie chaque année les frais moyens des OPCVM commercialisés dans l'Union européenne (UE). De manière générale, les frais des fonds français, pour l'année 2022, ont été assez proches des frais moyens dans l'UE.

En 2022, les frais totaux moyens (TFE) des OPCVM mixtes se sont établis à 1,48 % dans l'UE et à 1,41 % pour les fonds domiciliés en France. Pour les fonds obligataires, ces frais ont été respectivement de 0,90 % et de 0,64 %.

Ceux des OPCVM d'actions se sont établis à 1,44 % dans l'UE et à 1,63 % pour les fonds domiciliés en France.

La tendance est celle d'une baisse des frais récurrents des OPCVM. Pour les OPCVM d'actions, et pour les 5 années allant de 2018 à 2022, les frais récurrents moyens ont été respectivement de 1,50 % dans l'UE et de 1,67 % en France. Pour les 10 années allant de 2013 à 2022, ils se sont établis à 1,59 % et 1,75 %.

Source : [Costs and Performance of EU Retail Investment Products 2023](#), données Lipper, moyennes pondérées par les actifs, ESMA, décembre 2023

Investissements directs en actions

Comme chaque année, nous avons relevé les tarifs des prestataires de services d'investissement s'appliquant dans le cadre des PEA et des comptes-titres.

Banques : baisse des frais moyens pour les comptes-titres

Si les tarifs des banques ne montrent aucune évolution pour les PEA, ceux des comptes-titres affichent une baisse par rapport à janvier 2023. Certains établissements ont en effet aligné les frais des comptes-titres sur ceux des PEA, qui sont plafonnés à 0,50 % pour les transactions en ligne.

Banques : frais moyens des ordres internet (ordres passés sur Euronext Paris)

	PEA	Compte-titres
Ordre de 1 000 €	0,49 % (5 €)	0,68 % (7 €)
Ordre de 5 000 €	0,48 % (24 €)	0,50 % (25 €)
Ordre de 10 000 €	0,48 % (48 €)	0,49 % (49 €)

En revanche, du fait de nouveaux tarifs dans une enseigne de taille importante, le niveau moyen des droits de garde a augmenté depuis un an, tant pour les comptes-titres que pour les PEA. Les droits de garde moyens des PEA sont désormais très proches de ceux des comptes-titres.

Banques : droits de garde moyens

		PEA	Compte-titres
Portefeuille de 10 000 €	5 lignes	0,51 % (52 €)	0,55 % (55 €)
	10 lignes	0,70 % (70 €)	0,73 % (74 €)
Portefeuille de 60 000 €	5 lignes	0,32 % (193 €)	0,32 % (191 €)
	10 lignes	0,35 % (210 €)	0,35 % (211 €)

Source : AMF. Tarifs de 9 enseignes bancaires au 01/01/2024

Courtiers en ligne : baisse des frais moyens

Les frais de courtage pratiqués par les courtiers en ligne, très inférieurs à ceux des banques traditionnelles, ont peu évolué depuis un an. Cependant, en 2023, une enseigne du panel a cessé de proposer des services d'investissement à ses clients, faisant baisser les niveaux moyens des coûts (ses tarifs étaient plus élevés que la moyenne).

Frais de courtage moyens pour les ordres passés sur internet auprès des spécialistes en ligne

Lieu d'exécution / montant de l'ordre	Frais moyens	
Euronext Paris	1 000 €	0,28 % (2,8 €)
	5 000 €	0,10 % (4,8 €)
	10 000 €	0,09 % (9,2 €)
New York (NYSE, Nasdaq) : 5 000 €	0,15 % (7,6 €)	
Francfort : 5 000 €	0,20 % (10,1 €)	

Source: AMF. Tarifs en vigueur de 8 enseignes au 15/01/2024, dont trois acteurs proposant des services d'investissement en libre prestation de service depuis un autre pays européen. Pour les ordres passés sur des places étrangères, les estimations de coûts moyens ne prennent pas en compte les éventuels frais de correspondants étrangers ou les frais de change.

■ FOCUS

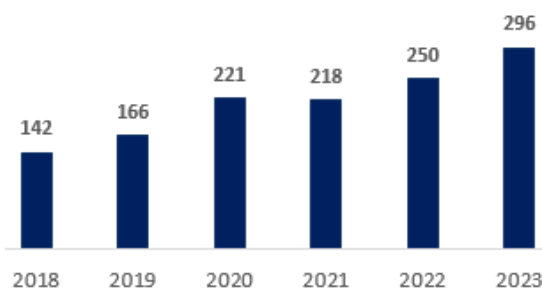
L'usage croissant des ETF par les investisseurs particuliers

Depuis 2018, les investisseurs réalisant des transactions sur ETF¹ ont été de plus en plus nombreux et également de plus en plus jeunes.

Le nombre des investisseurs en ETF a doublé en 5 ans

En 2023, les investisseurs particuliers actifs ont été 296 000 à utiliser des ETF à l'achat ou à la vente, et environ 150 000 chaque trimestre. Ce chiffre est supérieur de 18 % à celui de 2022 et de 36 % à celui de 2021.

Évolution du nombre d'investisseurs réalisant des transactions chaque année sur ETF, en milliers



Source : déclarations des transactions, AMF

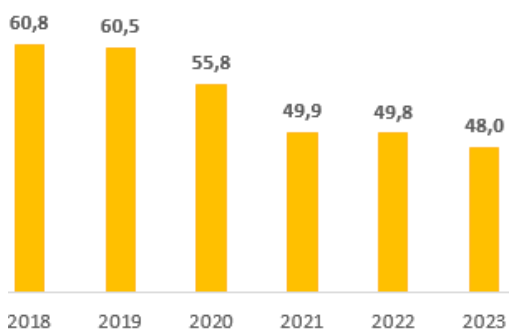
En 5 ans, le nombre d'investisseurs en ETF a doublé et, au total, 567 000 personnes ont réalisé des transactions, au moins une fois, sur un ETF.

En 2023, 34 % des investisseurs en ETF (103 000) ne sont intervenus que sur cet instrument. Parmi les autres investisseurs en ETF, 57 % ont également réalisé des transactions sur les actions cotées (en direct) et 9 % sur d'autres instruments financiers (obligations, certificats, warrants, etc.).

Un rajeunissement marqué depuis 2020

L'âge moyen des investisseurs en ETF, qui était de plus de 60 ans en 2018 et 2019, a considérablement baissé à partir de 2020 pour s'établir à 48 ans l'année dernière. Pour rappel, l'âge moyen des investisseurs en actions cotées était de 55 ans en 2023.

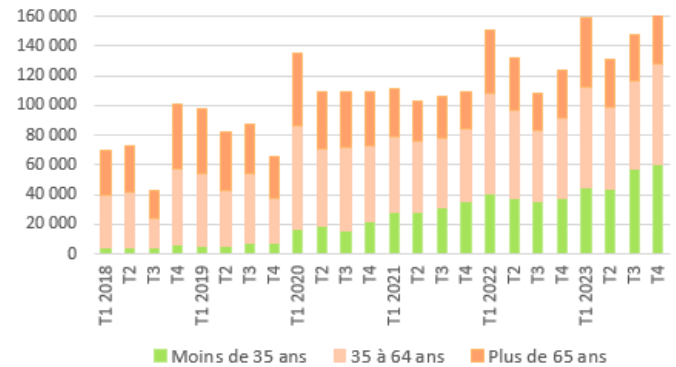
Age moyen des investisseurs en ETF



Source : déclarations des transactions, AMF

Ce rajeunissement est la conséquence de l'arrivée de nombreux investisseurs de moins de 35 ans. Ils étaient 5 000 personnes au 1^{er} trimestre 2018 et 60 000 au 4^e trimestre 2023. À fin 2023, les moins de 35 ans représentaient 36 % des investisseurs en ETF, contre 7 % au début de 2018.

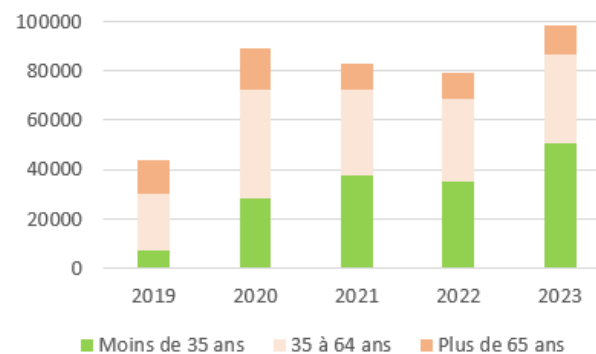
Évolution trimestrielle du nombre d'investisseurs en ETF, par tranche d'âge



Source : déclarations des transactions, AMF

Le nombre de nouveaux investisseurs en ETF a atteint près de 100 000 personnes en 2023, dont 52 % de moins de 35 ans.

Évolution annuelle du nombre de nouveaux investisseurs en ETF, par tranche d'âge



Source : déclarations des transactions, AMF

Les ETF les plus couramment utilisés sont des instruments d'investissement à moyen et long terme

En 2023, parmi les 10 ETF réunissant le plus d'investisseurs particuliers, 4 ETF ont été investis sur les marchés d'actions États-Unis, 3 ETF en actions Monde, un ETF en actions Asie, un ETF en actions des pays émergents et un ETF à effet de levier de très court terme.

Les ETF à effet de levier, plus risqués et faisant l'objet de transactions plus fréquentes, sont ceux dont les montants échangés sont les plus élevés. ■

¹ Un ETF, ou *tracker*, est un fonds indiciel coté dont l'objectif est de reproduire l'évolution d'un indice. Les indices d'actions sont les plus utilisés.